



Assemblée générale du 06 décembre 2017
Extrait des délibérations

Délibération sur la répartition de la ressource fiscale 2018 :

La répartition de la ressource fiscale revenant aux CCI est de 69,029 M€, dont le détail par CCIT est présenté ci-après.

Répartition de la ressource fiscale (K€)	Primitif 2018
Ain	4 426
Allier	3 582
Ardèche	2 583
Cantal	1 292
Drôme	3 856
Grenoble	7 919
Nord Isère	3 557
Haute-Loire	2 116
Puy-de-Dôme	7 250
Lyon Métropole	22 168
Savoie	3 954
Haute Savoie	4 595
CCIL du Beaujolais	1 731
Total	69 029

- Vu l'article R.712-22-1 du code du commerce,
- Vu la proposition retenue par le Bureau du 4 octobre 2017 sur le projet de répartition de la ressource fiscale 2018,
- Vu l'avis rendu par la commission des finances du 27 novembre 2017,

M. LE PRESIDENT. – Je vous propose de mettre aux voix la répartition de la ressource fiscale 2018.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum :	61	Voix pour :	108
Présents :	63	Voix contre :	0
Représentés :	45	Abstentions :	0

Extrait certifié conforme
Le 12 décembre 2017, à Lyon
Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes



Philippe GUERAND